ETAMPES

Du Conseil Municipal

Délibération n° VI-DEL-2023-042

Date de convocation : 31 mai 2023

Date d'affichage : 31 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 35

Présents: 32 Votants: 34

Objet : Constat de désaffectation et déclassement du domaine public communal avant

cession des parcelles AW 245 et AW 327 à Nexity

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Franck MARLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

M.	Franck	MARLIN	Maire
Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
M.	Fouad	EL M'KHANTER	2 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3ème Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5ème Adjointe au Maire
Mme	Maïram	SY	6ème Adjointe au Maire
M	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Sana	AABIBOU	8ème Adjointe au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjoint au Maire
M.	Franck	COENNE	Conseiller municipal
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
M.	Joseph	ZOGBA	Conseiller municipal
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
Mme	Kadiatou	LY	Conseillère municipale
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
Mme	Clotilde	DOUARD	Conseillère municipale

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES: M. Mehdi MEJERI représenté par M. Franck MARLIN, Mme Isabelle

TRAN QUOC HUNG représentée par Mme Clotilde DOUARD

ETAIENT ABSENTS: M. Tarik MEZIANE.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Fouad EL M'KHANTER

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Accusé de réception en préfecture 091-219102233-20230609-VI-DEL-2023-042-DE Date de télétransmission : 14/06/2023 Date de réception préfecture : 14/06/2023

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif à la consistance du domaine public des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2111-1, L.2141-1 et suivants, et L.3111-1.

Vu la délibération n° VI-DEL-2021-044 du Conseil municipal en date du 30 juin 2021, portant sur la cession de la parcelle AW 327 au profit de la société Nexity, dont le projet consistait en la construction de 33 logements sociaux pour une surface de plancher de 2 122 m²,

Vu la délibération n°VI-DEL-2021-079 du Conseil municipal en date du 15 décembre 2021, portant sur la modification du projet de la société Nexity et l'ajout de la parcelle AW 245 au terrain d'assiette du projet immobilier,

Vu le Procès-Verbal n°202300146 établi par la Police Municipale de la Ville d'Etampes en date du 25 mai 2023, constatant que les parcelles cadastrées n° AW 245 et n° AW 327 clôturées sont libres de tout occupant,

Vu la Commission Politique de la Ville et des Quartiers en date du 7 juin 2023,

Considérant que la délibération n°VI-DEL-2021-079 du Conseil municipal en date du 15 décembre 2021 porte sur la désaffectation et le déclassement par anticipation du domaine public des parcelles n° AW 245 et n° AW 348.

Considérant que la délibération n°VI-DEL-2021-079 du Conseil municipal en date du 15 décembre 2021 indiquait que la désaffectation des parcelles n° AW 245 et n° AW 348 devait être effective au jour de la signature de l'acte authentique,

Considérant que s'agissant de la parcelle n° AW 348 indiquée dans l'acte du 15 décembre 2021, il fallait lire AW 327,

Considérant qu'il y a lieu en conséquence de délibérer pour constater la désaffectation des parcelles préalablement à la vente à Nexity,

Après en avoir délibéré, par 24 voix pour, 4 voix contre (MM. HILLAIRE, CORBEL, Mmes BINET-DEZERT, COMMEIGNES) et 6 abstentions (MM. BAYART, MARCELIN, Mmes TARTARIN, ROYERE, DOUARD, TRAN QUOC HUNG).

- Constate la désaffectation du domaine public des parcelles cadastrées n° AW 245 et n° AW 327.
- Confirme le déclassement du domaine public communal des parcelles cadastrées n° AW 245 et n° AW 327.
- Confirme l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'acte de cession des parcelles cadastrées n° AW 245 et n° AW 327 au profit de la Société Nexity, au prix de 688 520 € Hors taxe Hors droits.

Franck MARLIN Maire d'Etampes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : et de sa réception par le 1 4 JUIN 2023 représentant de l'Etat.